

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

**N° VA\_DEL2023\_29**

**Objet : Tarification des activités et sorties à destination des aînés**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville offre différentes activités et sorties à destination des aînés à partir de 63 ans.

Il est demandé une contribution aux participants pour ces activités et sorties. Le passeport loisirs permet l'accès à un tarif préférentiel via quelques partenaires et de participer à différentes activités organisées par le service des aînés. Ce passeport loisirs est proposé à titre gracieux pour les aînés villeneuvois d'au moins 63 ans ainsi qu'à leur conjoint s'il a moins de 63 ans et inscrits au service de la Maison des aînés, il est au tarif de 30 euros pour les aînés non-villeneuvois.

Pour la saison 2023-2024, les activités et sorties seront proposées aux tarifs mentionnés dans le tableau, ci-joint. Une diminution des tarifs de moins 10% est appliquée pour chacune des tranches car deux nouvelles tranches 8 et 9 sont ajoutées. Le tarif appliqué sera en fonction du revenu fiscal de référence n-1 des aînés. Si un usager s'inscrit en cours d'année, c'est-à-dire pour une durée inférieure à 5 mois, un demi-tarif sera appliqué.

**Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 15 mars 2023, Il est proposé aux membres du conseil de valider les tarifs proposés en annexe.**

**Imputation comptable : 7066 61 4500**

**Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.1 Aînés - activités**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023

